

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2011-06-06

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 juin 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs D'Arcy Ryan, Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2011
4. Suites au procès-verbal du 2 mai 2011
5. Adoption du procès-verbal du 30 mai 2011
6. Suites au procès-verbal du 30 mai 2011
7. Période de questions des visiteurs
8. Adoption du règlement n° 2011-08 relatif aux tarifs applicables aux élus et officiers municipaux pour leurs déplacements
9. Adoption du premier projet du règlement n° 2011-09 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09
10. Avis de motion règlement n° 2011-10 modifiant le zonage
11. Adoption du premier projet règlement n° 2011-10 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
12. Demande d'exclusion CPTAQ - secteur Eustis
13. PIIA, 4620, chemin Capelton
14. Soumission abat-poussière 2011
15. Programme d'aide financière pour la Route verte
16. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
17. Dépôt des états financiers 2009
18. Dépôt des états financiers 2010
19. Demande de maintien de l'école Saint-Barthélémy
20. Acquisition du camion Ford F-150
21. Affectation du fonds carrières sablières pour l'année 2010
22. Soumissions pavage chemin Dunant
23. Soumissions recouvrement de pavage existant
24. Soumission déneigement 2011-2014
25. Adhésion de la municipalité d'Eastman – Transport des Alentours
26. Préposée au stationnement chemin Vaughan
27. Adoption des comptes à payer
28. Correspondance
29. Clôture de la séance

11-06-06.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

11-06-06.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2011

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 2 mai 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2011

11-06-06.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MAI 2011

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 30 mai 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 30 MAI 2011

11-06-06.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Jean Éthier est présent et nous informe qu'il aurait bien aimé que l'ordre du jour soit sur le site. Monsieur Levac indique que le site est en changement donc le tout sera rétabli au mois prochain. Monsieur Éthier demande quelques explications concernant la vente des refuges en montagne du Groupe Hatley.

11-06-06.08

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2011-08 RELATIF AUX TARIFS
APPLICABLES AUX ÉLUS ET OFFICIERS MUNICIPAUX POUR LEURS
DÉPLACEMENTS**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement n° 2011-08 relatif aux tarifs applicables aux élus et officiers municipaux pour leurs déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.09

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2011-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2000-09**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 2011-09 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.10

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2011-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE N° 2000-08 POUR LA ZONE RE-1**

GUY LARKIN donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2011-10 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08 pour la zone RE-1. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-06-06.11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2011-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08 POUR LA ZONE RE-1

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement n° 2011-10 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08 pour la zone RE-1

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.12

DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ – SECTEUR EUSTIS

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Langlois a déposé une demande à la municipalité afin qu'une demande d'exclusion soit soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les lots 3 907 376, 3 907 377 et 2 131 914;

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir l'accord de la MRC Memphrémagog avant de soumettre la demande à la C.P.T.A.Q.;

ATTENDU QUE le projet de Monsieur Langlois comporte la subdivision de sept (7) terrains de plus de 11 acres;

ATTENDU QUE la municipalité avait prévu l'exclusion de ce terrain lors de la préparation de la première version du plan particulier d'urbanisme pour le territoire de la vallée de la rivière Massawippi;

ATTENDU QUE la municipalité prend en considération qu'il y a des espaces disponibles pour la construction hors de la zone agricole permanente;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QU'une demande d'étude et une recommandation sur la demande soit soumise au comité d'aménagement et au comité agricole de la MRC Memphrémagog pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.13

PIIA, 4620 CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE Madame Ginette Grégoire et Monsieur Jacques Thibault ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire au 4620, chemin Capelton;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment accessoire respecte les critères du règlement sur les plans particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble adopté pour ce projet;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour le 4620, chemin Capelton.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.14

SOUSSION ABAT POUSSIÈRE 2011

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu deux (2) soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2011;

Calclo inc.	37 845,89 \$
Somavrac (C. C.) inc.	37 469,93 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions sont conformes au devis,

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2011 à la firme Somavrac inc. au montant de 37 469,93 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.15

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA ROUTE VERTE

ATTENDU QUE la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de la dite Route verte;

ATTENDU QUE la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

ATTENDU QUE Destination Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2010;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2010 préparé Destination Sherbrooke;

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme les renseignements suivants :

QUE Destination Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable;

QU'IL y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;

QUE l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

ET RÉSOLU QU'une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.16

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QU'à la suite de la recommandation de notre député, Monsieur Pierre Reid, le Ministère accorde à la municipalité une subvention pour des travaux précis afin de soutenir nos efforts en matière de réfection et d'entretien de notre réseau routier;

ATTENDU QUE cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2010-2011;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2010-2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité informe le député Monsieur Pierre Reid des dépenses des travaux seront exécutés sur les chemins Dunant, Hatley Acres, Belvédère Sud, Parc et Des Cèdres pour un montant de quatre cent cinq mille dollars (405 000 \$) conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.17

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009

La directrice générale dépose les états financiers 2009 qui ont été déposés en atelier de travail en mai 2010 mais non déposés en assemblée régulière.

11-06-06.18

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010

La directrice générale dépose les états financiers 2010.

11-06-06.19

DEMANDE DE MAINTIEN POUR L'ÉCOLE SAINT-BARTHÉLÉMY

ATTENDU QUE la municipalité d'Ayer's Cliff demande à appuyer leur demande de maintenir le service de la maternelle à l'École Saint-Barthélemy afin d'offrir tous les niveaux d'éducation dans leur municipalité ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley appuie la demande du village d'Ayer's Cliff afin de maintenir le service de la maternelle à l'École Saint-Barthélemy pour l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.20

ACQUISITION DU CAMION FORD F-150

ATTENDU QUE la municipalité pour les besoins de la voirie doit se procurer un camion;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues à la suite de la demande d'achat et que la soumission de Val Estrie était la plus basse;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte l'achat du camion Ford 150 – 2010 numéro de série 1FTFXIEV8FD27809 pour un total de 33 797,77 taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.21

AFFECTATION DU FONDS CARRIÈRES SABLIERES POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer aux activités financières la somme de 75 000 \$ venant des sommes perçues de la réglementation des carrières sablières pour l'entretien de certaines rues et routes pour l'année 2010;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le transfert aux activités financières d'un montant de 75 000 \$ venant du fonds carrières sablières et y être affecté aux infrastructures des routes de la municipalité pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.22

SOUSSIONS PAVAGE CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres pour le pavage du chemin Dunant pour une distance de 750 mètres linéaires:

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois (3) offres suite à cette appel d'offres soit :

Nom des soumissionnaires	Prix Soumissionnés taxes incluses
Sintra Inc.	121 243,68 \$
Pavages Maska inc.	122 054,37 \$
Construction DJL Inc.	134 588,15 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QUE le contrat pour le pavage du chemin Dunant soit accordé à Sintra inc. pour un montant de 121 243,68 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-06-06.23

SOUSSIONS RECOUVREMENT DE PAVAGE EXISTANT

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres pour le pavage existant soit pour les rues Parc et des Cèdres, partie du chemin Dunant et Belvédère sud sur une distance de 1 700 mètres linéaires:

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois (3) offres suite à cette appel d'offres soit :

Nom des soumissionnaires	Prix Soumissionnés taxes incluses
Sintra Inc.	227 689,07 \$
Pavages Maska inc.	155 293,67 \$
Construction DJL Inc.	185 737,62 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE le contrat pour le recouvrement de pavage existant soit accordé à Pavages Maska inc. pour un montant de 155 293,67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-06-06.24

CHOIX DES SOUMMISSIONNAIRES POUR LE DÉNEIGEMENT 2011-2014

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été fait pour le déneigement des routes de la municipalité pour les années 2011-2012,-2012 -2013, 2013-2014;

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) soumissions suite à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la firme 9067-7295 Québec inc. (Entreprises Bruce Stoddard) soumissionne pour le lot n° 1 pour un montant de 638 021,70 \$ pour trois (3) années, soit 212 673,90 \$ par année toutes taxes incluses ;

ATTENDU QUE la firme Transport Jean-Luc Clément inc. soumissionne pour le lot n° 2 pour un montant de 565 517,43 \$ pour trois (3) années, soit 188 505,18 \$ par année toutes taxes incluses ;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions sont conformes;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accorde le contrat de déneigement pour le lot n° 1 pour une période de trois (3) ans soit les années 2011-2012,-2012 - 2013, 2013-2014, à la firme 9067-7295 Québec inc. (Entreprises Bruce Stoddard) pour un montant de 638 021,70 \$ toutes taxes incluses ;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accorde le contrat de déneigement pour une période de trois (3) ans soit les années 2011-2012,-2012 -2013, 2013-2014, pour le lot n° 2 à la firme Transport Jean-Luc Clément inc. pour un montant de 565 517,43 \$ toutes taxes incluses ;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer tous les documents inhérents à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-06-06.25

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN – TRANSPORT DES ALENTOURS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman souhaite adhérer à l'entente intermunicipale en matière de transport collectif de personnes et en matière de transport adapté à laquelle est partie la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article 17.1.1 de cette entente prévoit que pour que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 17.1.3 de cette entente prévoit que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a étudié un projet d'annexe à cet effet et qu'il lui convient;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Hatley consent à l'adhésion de la Municipalité d'Eastman à l'entente intermunicipale en matière de transport collectif de personnes et en matière de transport adapté;

QUE la Municipalité du Canton de Hatley autorise l'annexe prévoyant les conditions d'adhésion de la Municipalité d'Eastman à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

11-06-06.26

PRÉPOSÉE AU STATIONNEMENT CHEMIN VAUGHAN

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la surveillance du stationnement du chemin Vaughan;

ATTENDU QUE l'administration du village de North Hatley donne le service de surveillance ainsi que l'application du règlement de stationnement;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU DE nommer Brittany Sheldon au poste de préposée au stationnement du chemin Vaughan pour l'application du règlement n° 2010-03 pour la période débutant le 21 mai 2011 et se terminant le 11 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-06-06.27

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
2011000300 et 201100420	357 737,57 \$
Salaires mai 2011	21 903,64 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 6 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-06-06.28

CORRESPONDANCE

Madame Ouida Moliner
Demande pour l'École St-Barthélémy
Les Sapins Downy inc.
Subvention Route Verte, Ministère des Transports

11-06-06.29

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale